

Orientations 2025 du Cnis

Projet soumis aux membres du Conseil pour amendements éventuels

en vue de l'assemblée plénière du 7 février 2025

Préambule

Le Cnis est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence et de la transparence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

Après une année de dialogue et de concertation qui a abouti à un [programme de moyen terme 2024-2028](#) adopté par le Conseil en janvier 2024, le Cnis propose chaque année des orientations générales en lien avec ce programme, en complément du suivi réalisé par les commissions thématiques.

Pour autant, le Cnis reste ouvert à élargir son programme à d'autres priorités pour éclairer les transformations à l'œuvre dans l'économie et la société.

Orientation 1 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Référence : Avis général n°10 du moyen terme du Cnis 2024-2028

Le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue un moyen de développer et d'enrichir le système d'information avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...). A titre d'exemple, le Cnis a encouragé lors de l'intercommission du 17 septembre les utilisateurs à se saisir de cette possibilité pour développer les travaux d'analyse sur les liens entre les conditions de travail et la santé, à partir de l'enquête sur les conditions de travail.

S'agissant des appariements de sources exhaustives à des fins statistiques, par exemple à partir du Répertoire des individus et des logements (Résil), ou encore à partir du Système national des données de santé (SNDS), il convient de définir et mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ce type de traitements des données. L'objectif est d'en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public sur les mesures prises pour garantir le strict respect de la vie privée dans l'utilisation statistique de données personnelles.

Le Cnis organisera une rencontre le 28 mai 2025 sur ce sujet qui s'inscrit dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil et en application des orientations du moyen terme 2024-2028 du Cnis. Y sera discuté un projet de cadre de référence, en s'appuyant sur les recommandations du rapport de l'Inspection générale de l'Insee de 2024 (niveau de concertation et procédure proportionnés).

Orientation 2 : Poursuivre l'enrichissement du système d'information sur la justice et la sécurité en France

Références : Avis n°4, 5 et 6 du moyen terme de la commission Services publics et services aux publics

L'une des orientations de moyen terme du Cnis est de consolider le système d'information sur la délinquance, à la fois par des enquêtes spécifiques et par des appariements entre sources administratives et données d'enquêtes de victimation. Une autre orientation est d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution. Le Conseil soutient ainsi les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le service statistique ministériel (SSM) Justice et celui de la Sécurité intérieure. A partir d'un système d'information consolidé, le Conseil encourage tout particulièrement les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice.

Avant de travailler en commission sur ces orientations, il est proposé de dresser le panorama d'ensemble de l'offre existante du système statistique de la justice et de la sécurité intérieure, et d'échanger sur les priorités de développement au regard des enjeux pour la société et des capacités opérationnelles des services, lors de l'assemblée plénière du Cnis du 7 février 2025.

Orientation 3 : Enrichir les travaux liés aux enjeux du vieillissement de la population

Références : Avis n°7 du moyen terme de la commission Démographie et questions sociales, n°2 de Emploi, qualification et revenus du travail et n°2 de Services publics et services aux publics

Suivre le parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques, observer leurs conditions de vie et l'adaptation de la société au vieillissement de la population, et plus en amont, mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et suivent l'âge de la retraite sont autant d'objectifs que s'est donné le Cnis dans sa feuille de route 2024-2028.

Courant 2025 – 2026, les trois commissions concernées travailleront sur ces questions, en faisant le point sur les sources de données existantes, notamment celles permettant des analyses en comparaison internationale, et sur le calendrier des projets de mise en place de cohortes, ou encore l'élargissement du champ d'enquêtes aux personnes âgées en institution. Elles identifieront, le cas échéant, de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur ces sujets.

Orientation 4 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Référence : Avis n°1 du moyen terme de la commission Territoires et avis généraux n°1 et 8

A la suite du colloque sur la mesure de la transition écologique, organisé en 2023, et des travaux conduits sur la question des mesures statistiques du développement durable et de l'économie verte de manière transversale, le Cnis a travaillé en 2024 sur la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macro-économiques, sur l'enrichissement des comptes économiques de l'environnement et sur l'observation du financement de la transition écologique. Les sources et études sur la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂ ont en outre été présentées et discutées en commission au premier semestre 2024.

L'ambition est désormais de mieux mettre en évidence les différences de situation des territoires vis-à-vis de la transition écologique. Il s'agit d'une part de définir les critères permettant de qualifier le degré d'exposition des territoires aux principaux risques environnementaux, d'autre part d'identifier les données permettant d'estimer les coûts et bénéfices de la transition. Le Cnis souhaite notamment mettre l'accent sur l'adaptation et l'impact des politiques publiques sur les acteurs locaux.

Sous réserve de disposer des moyens nécessaires, le Cnis pourrait organiser une intercommission, un séminaire ou un colloque sur ces sujets.

Orientation 5 : Renforcer la communication des travaux du Cnis au-delà du bureau et du cercle des experts

Référence : Avis général n°11 du moyen terme du Cnis 2024-2028

Pour faire connaître la richesse des statistiques disponibles à des publics plus larges ou en préciser les enjeux et les usages, le Conseil valorise les travaux courants des commissions thématiques, des groupes de travail et des colloques sur son site internet et via les réseaux sociaux (LinkedIn). En 2025, le site du Cnis sera rénové pour être davantage dans l'état de l'art des sites institutionnels dédiés à un large public.

Les membres du Conseil, tout particulièrement les membres du bureau, ont également un rôle à jouer, incarnant l'institution. Ils relaieront auprès de leurs réseaux le calendrier et les thèmes des commissions et manifestations du Cnis, éléments qui seront diffusés au bureau de mars 2025.